

Procès-verbal

De la séance du Conseil Municipal du 07 septembre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 07 septembre à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Ambrault, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AUJARD Etienne, Maire.

Madame AUCLAIR Élodie est nommée Secrétaire de séance

Étaient présents :

Etienne AUJARD, Jacques FONBAUSTIER, Sylvie LAINEZ, Jean-François CONTENT, Yoann GRASON, Emmanuel FRANCIERE, Fabrice MOUTON, Monique MONTAGNÉ, François BARNIERS, Maïlys BORDENET, Elodie AUCLAIR, Patricia MORIN, Nathalie PRIN.

Étaient excusés :

Absents :

Ordre du jour :

- Procès-verbal de la réunion du 25 mai,
- Modification statuts CCCB,
- Tarifs communaux 2024,
- Projet FAR 2024,
- Information Cabinet Médical,
- Divers.

Ouverture de la séance de conseil municipal : 20h00

- *Procès-verbal réunion du 25 mai 2023*

Le Maire donne lecture du Procès-verbal du 25 mai 2023. Le Conseil Municipal approuve le PV à l'unanimité.

- *Modification des statuts de la CCCB approuvé à l'unanimité (délibération 2023-26)*

Le Maire donne lecture des modifications de statuts demandés

Vu le CGCT;

Vu les statuts de l'EPCI;

Vu la délibération 2023-50 du 16/06/23 du Conseil Communautaire portant modification des statuts;

Vu la demande de l'Association Familles Rurales de Neuvy-Pailloux concernant son souhait de ne plus prendre en charge la partie extrascolaire;

Vu la demande de modification des adresses des logements de la commune de Bommiers;

Vu la nécessité de mettre les statuts en conformité avec l'arrêté préfectoral en date du 23 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par communes membres;

*Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- approuve les modifications des statuts de la communauté de communes comme proposé en annexe.

• Tarifs communaux 2024

Salle des fêtes - approuvé à l'unanimité (délibération 2023-27)

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables en 2024 pour la location de la salle polyvalente.
Le versement d'arrhes à la réservation est égal à la moitié du montant de la location. Les arrhes resteront acquis à la commune en cas de résiliation de la location pour quelque raison que ce soit.

| | HABITANT LA COMMUNE | HORS COMMUNE |
|-----------------------------|--------------------------------|-------------------------|
| <u>1/2 SALLE</u> | | |
| Le samedi | 100.00 € | 140.00 € |
| Les autres jours | 60.00 € | 80.00 € |
| <u>SALLE ENTIERE</u> | | |
| Le samedi | 180.00 € | 250.00 € |
| Les autres jours | 120.00 € | 150.00 € |
| Week-end | 250.00€ | 350.00€ |
| <u>CUISINE</u> | 40.00 € | 40.00 € |

Concession cimetière - approuvé à l'unanimité (délibération 2023-28)

*Après délibération,
Le Conseil Municipal,*

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables en 2024 pour les concessions au cimetière:
→ Concession cinquantenaire: 292€

Caveau provisoire – approuvé à l'unanimité (délibération 2023-29)

*Après délibération,
Le Conseil Municipal,*

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables en 2024 pour l'occupation du caveau provisoire:
0.50€ par jour

Concession columbarium – approuvé à l'unanimité (délibération 2023-30)

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables en 2024 pour les concessions du columbarium:
concession trentenaire: 400€

Columbarium caves-urnes – approuvé à l'unanimité (délibération 2023-34)

Suite à l'agrandissement du columbarium, des caves-urnes vont être construites,
Les tarifs doivent être fixés par le conseil municipal,

*Le Conseil Municipal,
Après délibération,*

- décide de fixer à trente ans les concession caves-urnes pour un montant de 400€

Assainissement – approuvé à l'unanimité (délibération 2023-31)

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables en 2024 pour le service assainissement:

***Prime fixe annuelle:** 90€ HT par foyer raccordé ou raccordable.

***Prime proportionnelle:** 1.25€ HT à partir du 1er mètre cube consommé correspondant au relevé de compteur de l'usager raccordé ou raccordable, tarif applicable sur la consommation de l'année 2023 (facture intervenant courant 2024).

Nettoisement des siphons assainissement – approuvé à l'unanimité (délibération 2023-32)

*Après délibération,
Le Conseil Municipal,*

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables en 2024 pour le nettoyage des siphons d'assainissement : forfait 38€.

Bois de chauffage – approuvé à l'unanimité (délibération 2023-33)

*Après délibération,
Le Conseil Municipal,*

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables en 2024 pour la vente de bois de chauffage :
le stère de bois: 8€

- *Projet FAR 2024*

Le Maire fait état de l'avancement du projet de city stade.

Le CM émet un avis favorable et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires. Un devis est en attente.

- *Information cabinet médical*

Le Maire informe qu'une orthophoniste souhaite s'installer mi-octobre au cabinet médical. Des travaux doivent être réalisés très prochainement. L'ostéopathe et l'orthophoniste seront installées dans la partie habitation.

- *Divers*

- Le Maire rappelle que les deux chemins, autour de la carrière, sont en cours d'échange entre la commune et la MEAC. Le Maire informe le CM de la procédure à suivre pour finaliser cet échange ;
- Le Maire fait le point des travaux faits :
 - o Les travaux concernant l'agrandissement du columbarium vont débuter la semaine prochaine ;
 - o La dalle de l'antenne orange est terminée, le montage de l'antenne est programmé courant septembre ;
 - o Les travaux rue du Croc ont été finalisés fin juillet ;
 - o Un interphone a été installé sur le portail de l'école ;
 - o Une pompe de la station d'épuration a été changée ce jour ;
 - o Des réparations ont été faites aux vestiaires du foot suite à une fuite d'eau ;
 - o Une remise en état des mains courantes du stade a été effectuée ;

- o La peinture des portes sur les côtés de l'Eglise ainsi que le nettoyage intérieur est prévu courant septembre ;
- o Travaux rue de Pellegrue vont débuter semaine 39 ;
- o Lotissement : pas d'avancement dans la vente des terrains et toujours en attente du transformateur ;
- Mme MONTAGNÉ rapporte que bon nombre d'habitants regrettent que la boucherie soit très peu ouverte ; et précise que les horaires indiqués sur la devanture ne sont pas suivis ;
- Mme BORDENET fait remarquer que la somme demandée aux familles d'enfants scolarisés est plus importante que dans d'autres communes où la gratuité est de mise. Le Maire et M. FONBAUSTIER précisent qu'une somme identique est donnée par la CCCB pour chaque école du territoire, et proposent aux délégués de parents d'élèves de se rapprocher de la directrice de l'école.
- M FONBAUSTIER informe – 17 enfants scolarisé niveau communautaire et +2 enfants sur Ambrault (115 enfants scolarisés à l'école d'Ambrault) ;
- Le Maire et M FONBAUSTIER ont rendez-vous à la préfecture, courant octobre, pour un projet agri photovoltaïque mené par des agriculteurs souhaitant faire cette culture ;
- M. FONBAUSTIER annonce que la loi AER prévoit une augmentation des énergies renouvelables ;
- Un rendez-vous est programmé la semaine prochaine avec le nouveau directeur adjoint de l'hôpital d'Issoudun, les membres de la commission communautaire et le Maire, afin de faire le point sur le Centre de Santé ;
- Le Maire informe que la fédération d'escalade ne souhaite plus assurer le site de Boisramier, la fédération va se rapprocher directement de notre assurance afin de connaître le coût ;
- Le Maire remercie les bénévoles de l'association Familles Rurales et BluesBerry pour les différentes manifestations qui ont animé le village cet été ;
- Le maire donne lecture du courrier de la fédération française de badminton félicitant le club de badminton, « les fous du volant » de l'augmentation des licenciés ;
- Le maire donne lecture du courrier de l'archevêché de Bourges concernant la nomination d'un administrateur paroissial ;
- Mme LAINEZ, rappelle que les déchets verts au cimetière devront être triés et recyclés, la commune doit se munir de containers ;
- Mme LAINEZ présente le bilan de la réunion du syndicat des eaux du Liennet ;
- M FONBAUSTIER indique que des flyers « lets go4 climate » ont été distribués sur la commune et invite les conseillers à diffuser au maximum l'information ;
- M GRASON propose des idées pour faire ralentir les véhicules, Le Maire se renseignera lors de la réunion concernant le projet de traversée du bourg ; des actions sont encore à mener pour sécuriser le village et limiter la vitesse ;
- M GRASON propose l'achat par la commune d'un broyeur pour que les habitants puissent faire broyer leur déchet vert afin d'en faire des copeaux ; Mme AUCLAIR alerte sur le fait qu'il faut en amont trier les végétaux ;
- M FRANCIERE demande si il est toujours possible d'avoir des composteurs ;
- Mme AUCLAIR informe que les gendarmes ont été présent le jour de la rentrée et que tout s'est bien passé, la circulation et le stationnement se sont bien déroulés mais indique que les mauvaises habitudes ont rapidement repris ;
- Mme AUCLAIR annonce qu'il y aura une réunion à Issoudun concernant la végétalisation des cours d'école et propose de s'y rendre et d'en référer ensuite au groupe de travail stratégie climat ;

Séance levée le 07 septembre 2023 à 21h57.

Le Maire



La secrétaire de séance

